

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Guide de mise en œuvre du plan d'action conjoint « Une seule santé » à l'échelon national



↳ Environnement

**Guide de mise en œuvre du
plan d'action conjoint
« Une seule santé »
à l'échelon national**

possible !



Le Guide de mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » (PAC) à l'échelon national fournit des conseils pratiques sur la manière dont les pays peuvent adapter le PAC afin de renforcer et soutenir l'action « Une seule santé » au niveau national.

S'appuyant sur la théorie du changement du PAC, le présent guide décrit trois volets et cinq étapes clés pour la mise en œuvre du PAC à l'échelon national :

[Ressources pour comprendre et travailler](#)

[Volet n° 1](#)

Volet n° 1 - Gouvernance, politique, législation, financement et sensibilisation

Volet n° 2 - Développement organisationnel et institutionnel, mise en œuvre et intégration sectorielle

Volet n° 3 - Données, éléments probants, systèmes d'information et échange de connaissances

Format :

[Article en ligne](#)

Année :

2025

Editeur :

Organisation mondiale de la santé

L'approche par étapes comprend les éléments suivants :

1. L'analyse de la situation, y compris le recensement des parties prenantes et

l'examen des résultats de l'évaluation existante

2. La mise en place/le renforcement d'un mécanisme national de coordination

plurisectorielle de l'initiative « Une seule santé »

3. La planification de la mise en œuvre, y compris la hiérarchisation des activités et l'optimisation des ressources

4. La mise en œuvre des plans d'action nationaux « Une seule santé »

5. L'examen, le partage et l'intégration des enseignements tirés de l'expérience

Consulter l'article

<https://www.who.int/fr/publications/b/70990>